

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

## PROGRAMME

### Séminaire public

# **PNR/SWIFT/Safe Harbour: LES DONNÉES TRANSATLANTIQUES SONT-ELLES PROTÉGÉES?**

**(Les relations transatlantiques et la protection des données)**

**Lundi 26 mars 2007**

**15 heures – 18 h 30**

**Bruxelles  
Hémicycle**

**(Bâtiment Paul-Henri Spaak)**

## INTRODUCTION

Le 14 février, le Parlement européen a adopté à une large majorité une résolution sur SWIFT et le PNR qui spécifie «...qu'il est nécessaire de définir avec les États-Unis un cadre commun et partagé pour préserver, dans le partenariat spécial entre l'Union européenne et les États-Unis, les garanties qui sont nécessaires dans la lutte contre le terrorisme, cadre qui pourrait également régler tous les aspects concernant la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et les États-Unis; et fait observer, dans cette perspective, qu'il est nécessaire de renforcer les contacts entre le Parlement européen et le Congrès américain».

Pour renforcer le dialogue transatlantique, une délégation de la commission LIBE contactera la commission responsable du Congrès américain pour évaluer les améliorations possibles du contexte actuel. Le séminaire veut faire le point sur la situation factuelle et légale qui détermine le transfert de données personnelles vers les États-Unis pour des raisons de sécurité, particulièrement dans le cadre des:

- données des passagers des compagnies aériennes (PNR)
- données liées à des transferts financiers (SWIFT)
- données échangées entre parties privées (Safe Harbour).

Le séminaire s'ouvrira (I) par une présentation générale du contexte constitutionnel et légal des données traitées en Europe<sup>1</sup> et aux États-Unis, ainsi que des principes en application au niveau international pour le transfert des données personnelles (principes de l'OCDE de 1980).

Ensuite, des sessions examineront (II et III) le cas du PNR et celui de SWIFT et du Safe Harbour. L'objectif est de récolter de la part des participants autant de faits et de données que possible à propos:

- des informations données aux utilisateurs et des règles contractuelles d'application
- du volume des données collectées pour des raisons de sécurité par les autorités américaines
- des problèmes qui ont surgi suite à la collecte des données et des problèmes liés au traitement de ces données
- de l'usage et de la diffusion des données personnelles
- de la manière dont fonctionne la révision conjointe européenne et américaine (voir l'accord PNR)
- des règles du mécanisme de recours (compensation)
- de la question suivante: ces données sont-elles toujours nécessaires et proportionnées par rapport à l'objectif de lutte contre le terrorisme?

Nous examinerons également au cours du débat les améliorations qui pourraient être apportées à la législation interne européenne et américaine, ainsi qu'aux formes actuelles de coopération transatlantique dans le but:

- d'offrir aux citoyens européens aux États-Unis la même protection juridique que les citoyens américains (de la même façon que les citoyens américains jouissent du même droit que les citoyens européens lorsqu'ils sont en Europe)
- de renforcer la coopération policière et judiciaire entre les États-Unis et l'Union européenne et ses États membres.

Nous souhaitons inviter à ce séminaire les représentants: du Conseil, de la Commission et de l'administration américaine; des autorités nationales et européennes en matière de protection

des données siégeant au sein du groupe de protection visé à l'article 29 de la directive 95/46<sup>2</sup>; des acteurs économiques et des représentants de la société civile et européenne concernés par le PNR, SWIFT et le Safe Harbour.

Le séminaire est également ouvert aux représentants du Parlement européen et des parlements nationaux et aux ministres des États membres en considération de leur rôle essentiel dans ce domaine.

Pour pouvoir structurer les débats, les participants sont invités à prendre en compte certaines questions importantes soulevées par la récente résolution du Parlement européen<sup>3</sup>.

**CONFÉRENCE DE PRESSE  
(14 h 15-15 heures)**

*Conférence de presse de M. Jean-Marie CAVADA, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et de M. Peter SCHAAR, président du groupe de travail "article 29" sur la protection des données*

**REMARQUES D'OUVERTURE  
(15 HEURES - 15 H 05)**

**INTRODUCTION**

*Allocution de bienvenue de M. Jean-Marie CAVADA, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (5 min)*

**SESSION I  
(15 H 05 - 16 H 10)**

**CADRE LEGAL EUROPEEN ET AMERICAIN POUR LA PROTECTION DES DONNEES ET PRINCIPES  
INTERNATIONAUX SUR L'ECHANGE DES DONNEES PERSONNELLES**

*Le contexte légal des données traitées pour des raisons de sécurité aux États-Unis et en Europe et les principes applicables au transfert international des données (principes de l'OCDE de 1980)*

**P<sup>r</sup> Stefano RODOTÀ<sup>4</sup> (5-7 min)**

*Président du GT art. 29, professeur de droit, professeur de droit civil, université de Rome. Quelles sont les limitations possibles des prérogatives constitutionnelles combinées des États membres et des exigences au niveau européen, et quels sont les moyens de coopération possibles entre les autorités législatives et judiciaires dans le domaine de la protection des données?*

**P<sup>r</sup> Spiros SIMITIS<sup>5</sup> (5-7 min)**

*Professeur de droit, université Johann Wolfgang Goethe de Francfort-sur-le-Main. Quelles sont les limites posées par les principes de l'OCDE de 1980<sup>6</sup> et la convention 108<sup>7</sup> du Conseil de l'Europe, et par la réglementation du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, à propos du transfert des données personnelles vers des pays tiers, et en particulier vers les États-Unis?*

**P<sup>r</sup> Francesca BIGNAMI<sup>8</sup> (5-7 min)**

*Professeur de droit, université Duke, Durham, États-Unis. Une analyse du «Privacy Act»<sup>9</sup> (état actuel et évolution possible); rôle des officiers délégués à la protection des données à caractère personnel dans les départements fédéraux et propositions prévues pour établir une autorité indépendante pour surveiller sa mise en œuvre.*

**P<sup>r</sup> Marc ROTENBERG<sup>10</sup> (5-7 min)**

*Directeur exécutif de l'EPIC (Centre d'information sur la vie privée électronique), Washington DC (enseigne le droit de la protection des données personnelles). Le «Privacy Act» et la protection des données accordée aux personnes qui n'ont pas la citoyenneté américaine.*

**Questions-réponses**

**SESSION II**  
**(16 H 10 - 17 H 20)**

**DONNEES RELATIVES AUX PASSAGERS (ACCORDS PNR PRESENTS ET FUTURS)**

**M. Peter SCHAAR (5-7 min)**

*Président du groupe de travail "article 29" sur la protection des données, Direction générale Justice, liberté et sécurité, Unité de la protection des données*

*Présentation de la position du Groupe de travail "article 29" sur le PNR<sup>11</sup>*

**M. Arnaud CAMUS, représentant de l'AEA (5-7 min)**

*Problèmes rencontrés par les compagnies aériennes en rapport avec le traitement des données des passagers.*

**M. Ben SIMMONS, Amadeus (5-7 min)**

*Problèmes rencontrés par Amadeus en rapport avec le transfert et la sécurité des données.*

**M. Gus HOSEIN<sup>12</sup>, Senior Fellow, Privacy International (5-7 min)**

*Les compagnies aériennes/passagers américains sont-ils traités différemment que leurs équivalents européens par rapport au PNR?*

**M. Barry STEINHARDT<sup>13</sup>, Directeur, Projet Technologie et Liberté de l'Union américaine des libertés civiles (American Civil Liberties Union, ACLU) (5-7 min)**

*Inquiétudes liées au PNR et à l'ATS, voir la lettre ouverte envoyée aux institutions européennes<sup>14</sup>*

**Questions-réponses**

**SESSION III**  
**(17 H 20 - 18 HEURES)**

**SWIFT ET SAFE HARBOUR**

**Coprésidence de M<sup>me</sup> Pervenche BERÈS et de M. Jean-Marie CAVADA**

**P<sup>r</sup> Yves POULLET<sup>15</sup> (5-7 min)**

*Professeur aux universités de Namur et de Liège, doyen de la faculté de droit de Namur, directeur du CRID*

*Le cadre du traitement des données par les multinationales en Europe et aux États-Unis. Conflits légaux possibles dans le traitement des données personnelles.*

**M. Peter SCHAAR, président (du groupe de travail "article 29") (5-7 min)**

*Présentation de la position du groupe de travail "article 29" sur SWIFT et l'échange des données dans le contexte international.*

**SWIFT: M<sup>me</sup> Blanche PETRE (5-7 min)**

*Présentation de la manière dont SWIFT comprend ses obligations par rapport aux lois européennes et américaines.*

**Fédération bancaire européenne: M. Thorsten HÖCHE et M. Sébastien De BROUWER (5-7 min)**

*Obligations et contrats entre les banques, les clients et l'impact sur les services SWIFT.*

**Questions-réponses**

**CONCLUSIONS**  
**(18 HEURES - 18 H 30)**

**CEPD: M. Peter HUSTINX**

*La position du CEPD sur le transfert des données personnelles dans le contexte du PNR, de SWIFT et du Safe Harbour*

**Présidence du Conseil: M. Wolfgang SCHÄUBLE (à confirmer)**

*Présentation de l'état actuel des négociations avec le gouvernement américain.*

**Commission: M. Franco FRATTINI (à confirmer)**

*Présentation de sa position sur le sujet susmentionné*

**Conclusions de M. Jean-Marie CAVADA, président**

## ANNEXE

### CONSIGNES À RESPECTER EN VUE DES DÉBATS

La durée des présentations ne pourra pas dépasser 5 à 10 minutes (voir le programme pour les détails). Lors des débats, et afin de permettre au plus grand nombre de députés d'intervenir, le temps de parole sera limité à 2 minutes par contribution ou par question.

La parole sera donnée aux députés dans l'ordre de réception des demandes.

Les orateurs souhaitant compléter leurs interventions sont priés d'adresser leurs documents (de préférence en anglais ou en français) à l'avance au secrétariat (adresse électronique: [ip-libe@europarl.europa.eu](mailto:ip-libe@europarl.europa.eu)). Ces documents seront distribués lors de la réunion.

### REMARQUE IMPORTANTE À L'INTENTION DES PERSONNES SOUHAITANT ASSISTER À L'AUDITION

Ce séminaire est ouvert au public. Cependant, pour des raisons de sécurité, les participants ne disposant pas d'un badge d'accès au Parlement européen doivent en faire la demande au préalable. Les personnes souhaitant obtenir ce badge sont donc priées de s'adresser au secrétariat du séminaire ([ip-libe@europarl.europa.eu](mailto:ip-libe@europarl.europa.eu)) **avant le 21 mars 2007**. Il est nécessaire de nous indiquer vos **nom complet, adresse et date de naissance**. Sans ces informations, le service de sécurité ne délivrera aucun badge d'accès.

Secrétariat du séminaire	Téléphone
<b>Emilio De Capitani</b> <i>Chef d'unité</i>	+32.2.284.35.08
<b>Martina Sudova</b> <i>Administratrice</i>	+32.2.283.14.76
<b>Anita Bultena</b> <i>Administratrice</i>	+32.2.284.25.32
<b>Olivera Mandic</b> <i>Assistante</i>	+32.2.283.24.65
<b>Maria Lazarova</b> <i>Secrétaire</i>	+32.2.283.23.89
<b>Anne De Coninck</b> <i>Secrétaire</i>	+32.2.284.21.79
ADRESSE: Parlement européen Rue Wiertz 60 RMD 01J032 - B-1047 Bruxelles	<b>Adresse électronique</b> <a href="mailto:ip-libe@europarl.europa.eu"><u>ip-libe@europarl.europa.eu</u></a>

## NOTES

- <sup>1</sup> La directive générale 95/46 relative à la protection des données est consultable à l'adresse suivante:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31995L0046:FR:HTML>  
La directive 2002/58 relative à la protection des données dans les communications électroniques est consultable sur:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002L0058:FR:HTML>  
Le règlement (CE) n° 45/2001 applicable aux institutions communautaires est consultable sur:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32001R0045:FR:HTML>
- <sup>2</sup> Les avis du groupe peuvent être consultés à l'adresse suivante :  
[http://ec.europa.eu/justice\\_home/fsj/privacy/workinggroup/wpdocs/2007\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/privacy/workinggroup/wpdocs/2007_fr.htm)
- <sup>3</sup> La dernière résolution du PE sur le PNR et SWIFT est consultable à l'adresse suivante:  
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0039+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>
- <sup>4</sup> Profil: <http://www.mediamente.rai.it/mmold/english/bibliote/biografi/r/rodota.htm>
- <sup>5</sup> Profil du professeur Spiros Simitis:  
Articles récents: <http://www.habeasdata.org/Interview-with-Spiros-Simitis>
- <sup>6</sup> [http://www.oecd.org/document/18/0,2340,fr\\_2649\\_34255\\_1815225\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/18/0,2340,fr_2649_34255_1815225_1_1_1_1,00.html)
- <sup>7</sup> <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/108.htm>
- <sup>8</sup> Voir notamment <http://www.law.duke.edu/fac/bignami/bibliography.html>,  
<http://eprints.law.duke.edu/archive/00001603/>
- <sup>9</sup> Le Privacy Act de 1974 est consultable à l'adresse suivante: <http://www.usdoj.gov/oip/privstat.htm>
- <sup>10</sup> Marc Rotenberg, directeur exécutif de l'EPIC (Centre d'information sur la vie privée électronique)  
<http://www.epic.org/>
- <sup>11</sup> Présentation de la position du groupe de travail "article 29" à la suite de sa réunion de travail interne (le 26 mars 2007, de 9 à 13 heures)
- <sup>12</sup> Profil de Gus Hosein: <http://www.lse.ac.uk/people/i.r.hosein@lse.ac.uk/>
- <sup>13</sup> Profil de M. Steinhardt: <http://www.aclu.org/about/staff/13282res20020211.html>
- <sup>14</sup> La lettre ouverte est consultable à l'adresse suivante:  
<http://www.privacyinternational.org/issues/policylaundering/ats/cavada.pdf>
- <sup>15</sup> Profil d'Yves Pouillet:  
[http://www.e-administration.be/index.php?action=article&id\\_article=54007&id\\_rubrique=6709](http://www.e-administration.be/index.php?action=article&id_article=54007&id_rubrique=6709)